



Ordonnance exécutoire de rachat d'assurance vie et décès du majeur

Par **momo34**, le **24/01/2017** à **15:26**

En juillet 2016, la juge des tutelle d'Alès a prononcé le rachat de l'assurance vie de ma mère afin de financer son maintien à domicile. Cette ordonnance était pourvue de la formule exécutoire. Ma mère était sous la tutelle aux biens et à la personne d'une d'une association. Ce rachat avait pour objectif de rembourser les sommes que j'avais avancé pour ce maintien.

Ma mère est décédée le 1 Novembre 2016. Cette ordonnance n'a malheureusement pas été exécuté par l'Association tutélaire de gestion. Au delà du dysfonctionnement et de la difficulté administrative, cette ordonnance peut-elle être exécutée et me permettre de rentrer dans mes frais. En d'autres termes, puis je m'en prévaloir, puis je demander sa réintégration dans la succession de ma mère.

Merci